

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES Séance du 11/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation: 05/09/2025

Nombre de membres en exercice: 16 - Présents: 12 - Votants: 14

<u>Présents</u>: M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, M Christian MAILLARD, M Rodolphe BORRÉ adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, M Benoît COUTEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Servane CHESNEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés: M Sébastien BESSON (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pas de pouvoir)

Absents: Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Rodolphe BORRÉ

2025-09-11-004 - Modification du temps de travail d un agent technique polyvalent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de la commune de prendre en charge une partie de l'entretien du nouvel Espace Santé,

Considérant que le temps de travail des agents en poste actuellement ne suffira pas au temps calculé pour le ménage de l'espace Santé, estimé à 12.50 heures par semaine

Considérant la délibération 2025-09-11-003 de créer un poste d'agent technique polyvalent à 7.5 h par semaine

Il est proposé au conseil municipal de valider l'augmentation de 5h par semaine le temps de travail d'un agent technique polyvalent déjà en poste

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité l'augmentation de 5h par semaine le temps de travail d'un agent technique polyvalent déjà en poste

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance M Rodolphe BORRÉ



Le Maire M. Stéphane ENTÈME